

# TRANSPORTS SCOLAIRES

## A – GRATUITE POUR LES ELEVES DE LA HAUTE-GARONNE

Si vous vous engagez à prendre **régulièrement** les transports scolaires, deux possibilités peuvent se présenter :

1. vous n'avez pas bénéficié de la gratuité l'année précédente :

**vous devez donc faire très rapidement une demande d'inscription en tant que demi-pensionnaire ou interne au lycée d'Auzeville et mentionner si votre enfant prendra le train (document spécifique à demander ;**

2. vous avez bénéficié de la gratuité dans un autre établissement l'année précédente :

**vous devez renvoyer à l'établissement d'accueil la demande de renouvellement de subvention (de votre ancien établissement), après y avoir apporté les modifications aux rubriques B et C (très important pour la réalisation de la carte de transport).**

<p><b>Selon des directives du Conseil général, les élèves internes qui choisissent de rentrer le mercredi ne peuvent bénéficier des réductions accordées aux demi-pensionnaires.</b></p>
--

## B – ELEVES D'AUTRES DEPARTEMENTS

**Les élèves domiciliés dans un département autre que la Haute-Garonne doivent s'adresser directement au Conseil Général du département de leur domicile, service des transports scolaires.**